EUROFINS-CEREP

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Actionnaires
EUROFINS-CEREP
Le Bois L'Evêque
86660 CELLE L'EVESCAULT

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre direction financière.

Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 34, place Viarme, C.S. 90928, 44009 Nantes cedex 1
Téléphone: +33 (0)2 51 84 36 36, Fax: +33 (0)2 51 84 06 22, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483 Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 793 505 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Nantes, le 27 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Olivier Destruel

eurofins | Cerep

I – RELEVÉ DES RÉMUNÉRATIONS

versées aux cinq personnes les mieux rémunérées
au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le montant global de ces rémunérations s'est élevé à 793 505 €

Fait à Celle l'Evescault, le 19 avril 2018

Damien SEROUX

Damien Seroux
Président du Conseil d'administration

II – ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE MONTANT GLOBAL DES RÉMUNERATIONS VERSÉES AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

(Article L. 225-115 4° du Code de Commerce)

Sur la base de notre audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 nous certifions que le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées déterminé par la société, figurant sur le document ci-joint et s'élevant à 793 505 € est exact et concorde avec les sommes inscrites à ce titre en comptabilité.

Courbevoie, le 19 avril 2018

LE COMMISSAIRES AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
Olivier Destruel

Eurofins Eurofins-Cerep SA

Le bois L'Evêque
86600 Celle L'Evescault
France

T | +33 (0)5 49 89 30 00
F | +33 (0)5 49 43 21 70
www.eurofins.com

Eurofins Eurofins-Cerep SA - Société Anonyme au capital de 3 783 562,50 euros - Siège social : le Bois L'Evêque – BP 30001 F- 86600 Celle L'Evescault - RCS Poitiers B 353 189 848 - Siret 353 189 848 00016 - European VAT number FR 47 353 189 848

Signatures

For Eurofins-Cerep

Name Damien SEROUX

Title PDG

Damien SEROUX

Signed on 2018-04-27 13:12:02 GMT

Secured by Concord™
DocumentID: OTA2NjYzN2UtN2
SigningID: NWE4MmVhN2EtMj
Signing date: 4/27/2018
IP Address: 176.186.225.98
Email: m0ad@eurofins.com

concord

Signed on www.concordnow.com